



03 Jul 2026 -18:09

Appartient à [Conseil des ministres du 3 juillet 2026](#)

Changement de nom de la Centrale Générale des Syndicats Libéraux de Belgique

Sur proposition du ministre de l'Emploi David Clarinval, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal ayant pour objet de modifier la dénomination de la Centrale Générale des Syndicats Libéraux de Belgique au sein du Conseil National du Travail pour la remplacer par SYNOVA.

La Centrale Générale des Syndicats Libéraux de Belgique a décidé de changer de nom pour devenir SYNOVA. Il en résulte que divers textes réglementaires mentionnant l'ancienne dénomination doivent être modifiés afin d'y faire figurer la nouvelle dénomination. Ce projet d'arrêté royal a pour objectif de remplacer l'ancienne dénomination par la nouvelle au sein du Conseil national du travail.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 4 mars 2010 établissant la répartition des mandats pour les organisations les plus représentatives des travailleurs au sein du Conseil national du Travail

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

David Clarinval, Vice-premier ministre et ministre de l'Emploi,
de l'Economie et de l'Agriculture
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique
<https://clarinval.belgium.be>
info@clarinval.belgium.be

Caroline Dubois
Porte-parole (FR)
+32 471 81 84 00
caroline.dubois@clarinval.belgium.be

Koen Peumans
Porte-parole (NL)
+32 473 81 11 06
koen.peumans@clarinval.belgium.be

